



## Postulat Jean-François Cachin

09-POS-145

### Oui à la rédaction d'un règlement, voire de directives cantonales pour l'organisation du service sanitaire lors de manifestations

Le 17 mars 2009, notre Grand Conseil a modifié la loi sur la santé publique (LSP). Dans le cadre des modifications du Chapitre XI – mesures préparatoires et mesures sanitaires d'urgence, l'article 180 a été complété par un chiffre 3 :

*Tout organisateur de manifestation importante comportant des risques sanitaires doit mettre en place, à ses frais, une infrastructure adéquate et prendre les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire de l'événement. Ces mesures doivent être validées par le service en charge de la santé publique qui en fixe les conditions.*

Sur la base de ce chiffre 3 de cet article, le service de la santé publique et certaines communes de notre canton exigent des organisateurs des mesures particulières en matière de mesures sanitaires, sans qu'aucun document officiel n'existe à part les documents de l'IAS (interassociation de sauvetage).

Dans la check-list « manifestations publiques » émise par la police cantonale vaudoise, sous le chapitre : mesures sanitaires, il est précisé qu'il est indispensable de

*respecter des directives de l'organisation du service sanitaire lors de manifestations ; brochures à commander à l'adresse suivante : Interassociation de sauvetage, Kasinostrasse 25, 5000 Aarau – [info@ivr.ch](mailto:info@ivr.ch) ou <http://www.ivr.ch>.*

Au vu de ce qui précède et afin que chaque organisateur de manifestation puisse accéder aux documents et être fixé sur les mesures nécessaires à mettre en place lors de manifestations se déroulant sur le territoire vaudois, nous demandons au Conseil d'Etat

- d'éditer un règlement, voire des directives cantonales concernant les mesures sanitaires à prendre lors de manifestations publiques ;
- d'établir une check-list sur l'appréciation du risque selon le règlement, voire les directives cantonales demandées ci-dessus ;

- d'exiger que l'ensemble des mesures sanitaires à prendre lors de manifestations publiques s'appliquent sur l'ensemble du canton et non uniquement dans les villes ou communes qui possèdent un service responsable des manifestations ;
- de permettre aux responsables de manifestations d'accéder aux documents établis par le Conseil d'Etat, soit par le site de l'Etat de Vaud (documents en ligne) ou sur demande au service de la santé publique.

Les députés ci-après demandent au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de rédiger un règlement, voire des directives en matière de service sanitaire lors de manifestations publiques à l'intention des organisateurs et des communes et que ce postulat soit pris en considération immédiate par le Grand Conseil et de son renvoi au Conseil d'Etat.

Jean-François Cachin  
Député

Lausanne, le 25 août 2009

SOUTHAITE DEVELOPPER

# Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Belay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottiang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognoz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Zwahlen Pierre